



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2013

L'an deux mil treize, le jeudi onze avril à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le cinq avril, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **21**

Nombre de membres présents : **16**

Nombre de votants : **18**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Laurent COCHELIN Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Pascal BRANDEAU, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Marie-Luce BESSONNET, Marylène CLEMENT, Alain THUILLIER, Yannick AUTIN, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absents excusés : Philippe REY, Frédéric ECALLE.

Absents non excusés : Laurent VINCELOT, Christian TALON, Olivier COURTOT.

Pouvoirs : Philippe REY à Bernard BARAUD, Frédéric ECALLE à Laurent COCHELIN.

Secrétaires de séance : Alain CHAUFFIER, Bruno PAROLDO.

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 21 MARS 2013

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil du 21 mars 2013 qui leur a été transmis.

Une erreur a été constatée, Yannick AUTIN n'étant compté ni dans les absents ni dans les membres présents. Cette erreur sera rectifiée, Yannick AUTIN sera comptabilisé dans les absents non excusés.

Considérant cette rectification, la Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ADMISSION EN NON VALEUR

Madame le maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prononcer l'admission en non-valeur des loyers impayés des années 2010 et 2011 d'un logement situé 1 A, rue des Moulins, soit pour un montant de 3 700.00 €.

La dépense correspondante devra être inscrite en section de fonctionnement sur l'article 654.1. une décision modificative est nécessaire pour inscrire cette somme au budget, soit :

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1

Dépenses de fonctionnement

Article 022 – dépenses imprévues : - 3 700.00

Article 654.1 – pertes sur créances irrécouvrables : + 3 700.00

Le Conseil Municipal se prononce :

Pour l'admission en non valeur : - pour : 17, abstention : 1

Pour la décision modificative : - pour 17, abstention : 1

DEMANDE DE SUBVENTION CERCLE DES NAGEURS NIORTAIS

Le cercle des nageurs niortais a déposé une demande de subvention. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas accorder de subvention à cette association.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE

Une demande de subvention a été déposée par l'association de l'école maternelle.

La demande, d'un montant de 800.00 € est justifiée par un projet de théâtre – arts visuels avec l'intervention de la compagnie BOUTABOUT. Après l'obtention de diverses subventions, il reste la somme de 2 000.00 € à la charge de l'association de l'école.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION ECOLE ELEMENTAIRE

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la demande de subvention déposée par l'association de l'école élémentaire « La Fontaine » pour le financement :

- De sorties culturelles au musée et au Centre d'Actions Culturelles de NIORT
- La participation au projet « LAMBON » (sorties vélo et camp USEP), notamment pour couvrir les dépenses engagées pour les accompagnateurs bénévoles et les enseignants.

Le montant de la participation demandée est de 1 500.00 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2013

Travaux stade

	Club assistance GUY LIMOGES	LAFITTE PAYSAGE	JOEL FORT	SARL PEROT
Terrain d'honneur : 24 arroseurs + tranchée extérieurs avec surpresseur	15 370.00 € HT	17 325.00 € HT		
Arrosage des 2 demi-lunes à 6 arroseurs	3 655.00 € HT	4 596.00 € HT		
Entretien – défeutrage - regarnissage	2 176.00 € HT	2 560.00 € HT		
Forage 30 mètres	1 190.00 € HT		1 320.00 € HT	1 982.00 € HT

Pompe	6 608.15 € HT			5 206.89 € HT
Total HT	28 999.15 € HT	24 481.00 € HT		7 188.89 € HT
Total TTC	34 682.98 €	29 279.28 €	1 578.00 €	8 597.91 €

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre complète de l'entreprise Guy LIMOGES, et d'inscrire la dépense en section d'investissement – opération 121 – Espaces publics, article 2138

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

L'entreprise Guy LIMOGES sera également contactée afin de proposer à la commune un contrat d'entretien du stade.

Radiateurs école maternelle

Entreprise	Offre TTC
SARL BONNEAU	32 327.76
ENTREPRISE VEILLAT	30 563.96

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise VEILLAT et d'inscrire la dépense en section d'investissement – opération 098 – bâtiments communaux – article 21312.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Autolaveuse salle polyvalente

	NILFISK ADVANCE	PIERRE LE GOFF	POPPO NET
marque	NILFISK	TECHLINE	CLEANFIX
modèle	SC 400 E 43 E	RUBY 50 E	RA 431 E
Tension 230 v	70 DB	67 DB	70 DB
puissance	1 650	1 160	1 800
dépression	1 300	1 300	1 650
Pression brosse	28 KG	30 KG	36 KG
Débit d'air	36 L/S	42 L/S	43 L/S
Tour :minute	150	180	160
Rendement (m2/heure)	1 720	900	1 720
remarque	SAV	SAV	PAS DE SAV
Prix TTC	2 771.73	2 938.98	2 722.90

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de NILFISK ADVANCE et d'inscrire la dépense en section d'investissement – opération 0129 acquisition de matériel – article 2188

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Tondeuse tractée

	ESPACE EMERAUDE	ESPACE EMERAUDE	AREPE	MIGAUD
MARQUE	KUBOTA 721 HTC	VIKING	ISEKY	KA AZ
CV	6	6	6	5.5
CM3	183	183	163	163
LARGEUR COUPE	53 CM	53 CM	53 CM	53 CM
ROUES	METAL	METAL	ALU	ALU
BOITE	2 VITESSES	3 VITESSES	2 VITESSES	2 VITESSES
MOTEUR	KUBOTA	KAWASAKI	HONDA	HONDA
PRIX TTC	1 469.88	1 626.56	1493.80	1616.40

Madame le Maire propose de retenir l'offre de Espace Emeraude pour un modèle KUBOTA 721 HTC au prix de 1 469.88 € TTC et d'inscrire la dépense en section d'investissement – opération 0129 acquisition de matériel – article 2188.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

TARIFS JOURNEE ET SEJOUR ADOS JUILLET 2013

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs journée et séjour pour les ados comme suit :

	FRONTENAYSIENS	EXTERIEURS
Journée complète hors séjour juillet 2013	12.00	20.00
Séjour pays basque du 14 au 20 juillet 2013	280.00	310.00

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

GRATUITE SALLE POLYVALENTE POUR REPETITIONS LES 16 ET 17 NOVEMBRE 2013

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder la gratuité de la salle polyvalente pour les répétitions de la chorale TEMPO.

La chorale s'engage, en contrepartie, à se produire gratuitement pour une représentation à une date qu'il reste à définir.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE AIDE DE 50.00 € PAR ENFANT EN CONTREPARTIE DU PASSAGE AUX 4 JOURS ET DEMI DES LA RENTREE SCOLAIRE 2013-2014

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter l'aide financière de 50.00 € par enfant prévue par l'Etat pour les communes ayant opté en faveur des 4 jours et demi dès la rentrée de septembre 2013.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION

Madame le Maire rappelle qu'une convention avait été conclue en mars 1993 pour 20 ans entre :

- le syndicat mixte pour la restauration et la mise en valeur du Marais poitevin,
- La Commune
- Le propriétaire des parcelles AM 250 ET AL 260 à proximité du BIEF CHABOT

En effet, les travaux (* sur la parcelle AM 250 : construction d'un muret privé le long du bief, construction d'un bassin au pied du muret * sur la parcelle AL160 : construction d'un bassin au pied du mur et création d'un passerelle d'accès) ayant été réalisés sur emprise privée, c'est la commune qui en assurait l'entretien conformément à la convention de 1993.

Il est proposé de renouveler cette convention entre le propriétaire et la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

SPECTACLE MATAPESTE – MONDIAL CLOWNS 2013

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de passer commande avec la compagnie MATAPESTE et de signer la convention pour le spectacle prévu le 11 Juin 2013 à la salle polyvalente de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN pour un montant de 2 000.00 € (+ repas pour les artistes). La cavalcade précédant le spectacle ne sera pas facturée.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Madame le Maire propose également de fixer les tarifs d'entrée pour ce spectacle :

- Gratuité pour les enfants jusqu'à 12 ans
- 5.00 € au-delà de 12 ans

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

CHANGEMENTS D'AFFECTATIONS COMPTABLES

A la demande de la Trésorerie, madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les affectations comptables des dépenses suivantes :

Fournisseur	objet	MONTANT TTC	Délibération d'origine	Affectation comptable d'origine	Nouvelle affectation comptable
BATIMAN	HUISSERIES MPT	6 942.66	15.11.2012	2313 opération 098	21318 opération 098
BATIMAN	HUISSERIES ECOLE MATERNELLE	7 898.18	15.11.2012	2313 opération 098	21312 opération 098
BATIMAN	PORTE ECOLE MATERNELLE	733.51	15.01.2013	2313 opération 098	21312 opération 098

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

INFORMATIONS

Mise en ligne des dotations d'Etat

Madame le Maire informe le conseil Municipal de la mise en ligne des dotations d'Etat. En effet, il avait été indiqué lors du vote du budget que l'ensemble des dotations n'étaient pas encore connues .

Le montant de la Dotation de solidarité Rurale et de la dotation nationale de péréquation sont légèrement supérieures aux prévisions du budget primitif. Elle constate toutefois que le montant total de ces dotations est inférieur de 1 % au montant alloué en 2012 et de 5 % au montant alloué en 2011.

Réunion DETR DU 11 Avril

Madame le Maire a assisté à la réunion « DETR » en préfecture. Le projet déposé par la commune a reçu un avis favorable. Le montant alloué n'est pas encore connu.

Circulation rue de la Croix Blanche

En raison du démarrage des travaux de l'école dès le lundi 15 Avril, et la nécessité d'utiliser une grue pour le déplacement de la classe mobile, la rue de la Croix Blanche sera interdite à la circulation (sauf riverains) pendant 15 jours.

Un aménagement de sécurité ainsi que l'organisation d'un cheminement piéton sont prévus pour le centre de loisirs.

Frênes Tétards

Les Maires des communes du Marais sont consultés sur un projet d'arrêté préfectoral portant sur la protection du biotope et en particulier sur la protection des Frênes Tétards. Madame le Maire est favorable à la publication de cet arrêté.

Proposition de passage d'un rallye automobile à Frontenay-Rohan-Rohan

Cette proposition sera transmise à l'association ACTIF.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'exposition de l'association OMBRES ET LUMIERES.

Elle propose aux Conseillers Municipaux qui le souhaitent de leur dupliquer le document du SCOT.

Elle met également à disposition des membres du Conseil Municipal, le rapport d'activité de l'AIPEMP.

Elle indique qu'une réunion aura lieu le 25 Avril prochain avec l'association AU FIL DU TEMPS pour la préparation de l'exposition.

Bernard BARAUD a assisté à une réunion avec le CLIC pour le maintien à domicile des personnes âgées ou fragilisées.

Marie-Luce BESSONNET demande le nettoyage de la réserve d'eau de la CLIELLE pour la sécurité incendie.

Marylène CLEMENT informe le Conseil Municipal de l'exposition qu'elle organise du 26 Avril au 1^{er} mai prochain. Les invitations seront adressées par courrier électronique.

Brigitte BONNEAU-TOUCHARD annonce le spectacle du TEMPS DES COPAINS les 3 et 4 Mai. Les inscriptions sont ouvertes.

Alain CHAUFFIER relate les travaux de la commission scolaire. Un Comité de pilotage sera constitué afin de travailler sur les rythmes scolaires. Une note d'information aux parents est en cours de rédaction.

Laurent COCHELIN est satisfait des travaux réalisés sur les WC de la salle Jean Monnet. Il envisage une modification des tarifs de location de cette salle. En effet, s'il est possible de louer la salle sans louer la cuisine, le nettoyage de la salle ne peut alors se faire qu'avec de l'eau froide provenant des WC. Il serait également intéressant d'installer un vestiaire dans un des placards de la salle.

Laurent COCHELIN a rencontré l'association CRENEAU afin de préparer la fête communale. Il faudra réserver dès maintenant le gîte communal pour cette date.

La séance se termine à 22 heures.